



COMMUNE DE
St-Légier-La Chiésaz

LA MUNICIPALITÉ

Communiqué aux médias - embargo 31 mars 2021

Le parc d'activités économiques Riviera St-Légier est sous toit : La nouvelle affectation mise à l'enquête publique

St-Légier, le 30 mars 2021

Sur la Riviera vaudoise, à proximité de l'échangeur autoroutier A9 – A12, le site stratégique de développement économique « St-Légier La Veyre », intégré aux pôles de développement économique sélectionnés par le Canton, fait l'objet d'un projet d'envergure régionale et cantonale. Après des années de travaux, le dossier est sous toit et soumis à enquête publique jusqu'au 26 avril prochain. Le changement d'affectation permet de répondre aux besoins des entreprises en mal de surfaces disponibles dans la région ; cela correspond à un potentiel de plus de cinq cents emplois à terme, en majorité dédiés au secteur secondaire. L'atout majeur de ce dossier : un parc d'activités qui optimise l'utilisation du sol et intègre un concept paysager de qualité et une vision moderne de la mobilité dans le respect des enjeux environnementaux. Signe de l'importance du projet : les représentants du Conseil d'État, de la commune de St-Légier - La Chiésaz, de la promotion économique régionale et de tous les bureaux mandataires se réunissent pour une présentation publique à distance ce mercredi 31 mars.

Le secteur concerné de La Veyre-Derrey, situé sur la commune de St-Légier - La Chiésaz dans un environnement partiellement bâti, est l'un des sites stratégiques inscrits dans la planification cantonale. Or, dans cette région qui regroupe dix communes, les réserves de terrain pour le développement d'activités économiques sont particulièrement limitées. L'objectif du projet consiste à créer le parc d'activités économiques Riviera St-Légier ; il conjugue à la fois des enjeux en termes d'aménagement du territoire, d'infrastructures et équipements, de mobilité, de concept paysager et d'intégration environnementale. De nombreuses études ont été menées dans ces divers domaines dans le cadre de l'élaboration du Plan, lequel prévoit notamment de modifier l'affectation antérieurement dédiée à des villas pour permettre d'accueillir ces nouvelles activités économiques.

Une nouvelle vision

Le périmètre dédié au Plan d'affectation s'étend sur 90'000 m² ; il réunit quatre propriétaires : les communes de Vevey et St-Légier - La Chiésaz, ainsi qu'un privé et l'OFROU (Office fédéral des routes). Les quatre cinquièmes du programme bâti sont voués aux activités artisanales et de production ; le reste des surfaces à des activités logistiques et tertiaires. Pas de commerce de détail ici.

Les études menées ont confirmé la pertinence de cette vision d'un changement d'affectation ; il revêt même un caractère urgent. Il s'agit en effet de répondre à des besoins à très court terme de relocalisation ou de développement d'entreprises présentes dans la Riviera. Sur les plus de 5 hectares destinés aux activités, le potentiel d'emplois est ainsi évalué à 540 emplois.

Lignes directrices

Originalité : la topographie et la disposition des constructions perpendiculaire à la pente permet d'organiser l'espace bâti des activités de production en créant potentiellement deux rez superposés accessibles de part et d'autre. Les dégagements entre les bâtiments autorisent la création d'importantes cours fonctionnelles.

La présence des équipements sportifs (club de tennis Veveysan) est confirmée et les vignes sont désormais protégées. La parcelle située dans le coteau de la Veveyse demeure quant à elle libre de constructions afin de préserver durablement les points de vue sur le grand paysage.

Le rapport d'impact sur l'environnement (RIE) valide la conformité environnementale du projet. Une grande zone de verdure est prévue pour offrir un cadre de vie qualitatif aux usagers du quartier, notamment grâce à la création d'aménagements collectifs de détente et un espace de rencontre au sud. Le projet inclut un concept paysager global avec de larges dégagements sur le lac, les Alpes et les coteaux, d'importants espaces libres accessibles au public, une emprise limitée des voiries et du stationnement en surface ainsi que des cheminements publics à travers le périmètre. Une aire de verdure est prévue à l'est et à l'ouest ainsi qu'une arborisation des cours et des parkings et la création d'un belvédère.

Deux liaisons de mobilité douce sont prévues, destinées aux piétons et aux vélos, afin de relier le site aux différents arrêts de transports publics. Plusieurs mesures visent à améliorer les aménagements existants et un plan de mobilité est prévu même si le réseau actuel est capable d'absorber la demande future. Compte tenu de la desserte en transports publics, et dans une vision incitative, la capacité de l'offre de stationnement (employés et visiteurs inclus) a été limitée à 70% du besoin estimé, soit un maximum de 485 places pour les voitures, 46 places pour les motos et 135 pour les vélos.

Toutes les cartes sont posées. Rendez-vous dans quelques mois devant le Conseil communal de St-Légier – La Chiésaz.

Personnes de contacts :

Philippe Leuba, Conseiller d'État, Chef du DEIS - Département de l'économie, de l'innovation et du sport - tél. 021 316 60 19

Christelle Luisier, Conseillère d'État, Cheffe du DIT - Département des institutions et du territoire en charge des institutions et du territoire – tél. 021 316 45 14

Alain Bovay, Syndic de St-Légier - tél. 079 210 25 42

Bernard Schmid, Directeur de Promove, Promotion économique Riviera-Lavaux – tél. 021 963 48 48

Dr Alexandre Repetti, Ingénieur EPFL, aménagiste REG A, responsable des bureaux techniques mandataires – tél. 021 961 13 56

Visuels :

<https://cutt.ly/Nx7xYCH>

Lien pour la présentation publique du 31 mars 2021 à 18h :

<https://www.youtube.com/watch?v=GVKM-W5IY1g>

Dossier de mise à l'enquête publique : le site Internet de la commune de St-Légier :

<https://www.st-legier.ch/officiel/pilier-public/pa-la-veyre-derrey>